



Gestion européenne des risques de catastrophe

FICHE-INFO ECHO

Faits et chiffres

Depuis 2005, les catastrophes naturelles ont coûté à l'UE près de € 100 milliards.

Valeur ajoutée de la gestion européenne des risques de catastrophe : réduction des pertes liées aux catastrophes grâce à une évaluation, une analyse et une gestion des risques améliorées



Un exercice de protection civile en Autriche © UE/ECHO/Oerk

En bref

- **La gravité et la fréquence des catastrophes naturelles** ont constamment augmenté au cours des dernières décennies, pour partie **en raison du changement climatique, de l'urbanisation, de la croissance démographique et de la dégradation de l'environnement.**
- La prévention des risques de catastrophe est de plus en plus **intégrée dans les principales politiques européennes**, notamment celles concernant la santé, l'environnement, l'adaptation au changement climatique, la cohésion, l'agriculture, les transports, l'énergie, la recherche et l'innovation.
- La Commission européenne a publié une **communication** en novembre 2017 listant une série d'actions clés **pour améliorer la gestion des catastrophes en Europe.**
- L'UE soutient le **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**, approuvé par 187 États membres de l'ONU en mars 2015.
- Un **Centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe** met à disposition des États membres de l'UE et de la communauté de gestion des risques de catastrophe, un **répertoire en ligne des résultats des recherches liées aux catastrophes**, et leur permet d'accéder à une série de réseaux et partenariats.

Protection civile et opérations d'aide humanitaires européennes

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email : echo-info@ec.europa.eu

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



* Toutes les dernières fiches-info ECHO : bit.ly/echo-fi

Outils de l'UE pour la prévention des catastrophes

L'évaluation des risques sous-tend la planification des investissements de réponse aux risques immédiats et critiques, et contribue à améliorer la connaissance des risques aux niveaux national et sous-national. En 2010, la Commission européenne a publié des lignes directrices concernant l'évaluation des risques, pour aider les États qui participent au mécanisme européen de protection civile (États participants) à préparer leurs évaluations nationales. Conformément à la législation européenne en vigueur en matière de protection civile, les États participants ont soumis à la Commission européenne, en décembre 2015, le résumé de leurs évaluations nationales des risques. La Commission européenne collabore étroitement avec eux pour les soutenir dans le processus et les méthodologies d'évaluation des risques à l'échelle nationale, et dans le renforcement de leur coopération régionale.

En collaboration avec les États participants, la Commission européenne a développé des lignes directrices concernant **l'évaluation des capacités de gestion des risques**. Les États participants doivent compléter l'évaluation de leurs capacités de gestion des risques d'ici août 2018.

Les **évaluations par les pairs** permettent aux pays participant au mécanisme européen de protection civile et aux pays voisins, d'apprendre des uns et des autres. Ils ont ainsi accès aux systèmes de prévention et de gestion des risques de catastrophe des uns et des autres, ce qui contribue à l'élaboration de meilleures pratiques et politiques de gestion des risques. Depuis 2012, huit évaluations par des pairs ont été réalisées à travers l'Europe, sur la gestion générale des risques de catastrophe ou sur des points plus spécifiques, comme l'évaluation des risques ou les capacités de gestion des risques.

Afin de permettre le développement de politiques et stratégies de gestion des risques de catastrophe, il est crucial d'**améliorer les connaissances dans ce domaine, ainsi que l'accès aux données**. En 2015, la Commission a publié un guide concernant l'enregistrement et le partage de données relatives aux pertes liées aux catastrophes.

Le **Centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe**, créé en septembre 2015, met à disposition des États membres de l'UE et de la communauté de gestion des risques de catastrophe, un répertoire en ligne des recherches liées aux catastrophes, et leur permet d'accéder à une série de réseaux et partenariats. Un système de support technique aide les États membres de l'UE à réaliser leurs travaux d'évaluation de risques et capacités de gestion.

Des considérations relatives à la prévention et à la gestion des risques de catastrophe ont été intégrées dans un certain nombre de politiques européennes clés, notamment en matière de cohésion, de santé, d'évaluation de l'impact environnemental, d'adaptation au changement climatique, d'écosystèmes, d'agriculture, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'eau, de gestion des risques d'inondation, de prévention des risques d'accident industriel majeur, de financement des risques, de sécurité nucléaire, de transports, d'énergie, et de recherche et innovation.

Des solutions innovantes en matière de financement de la prévention des catastrophes se trouvent au cœur de l'agenda de la Commission européenne, comme par exemple utiliser les assurances comme outils de gestion des catastrophes et de promotion d'une sensibilisation, prévention et atténuation des risques. L'UE finance des actions de prévention des risques de catastrophe à grande échelle, au travers de ses fonds de cohésion et de son budget de recherche. Des projets de prévention et de préparation sont aussi financés par le biais du mécanisme européen de protection civile.

Principaux risques en Europe

La Commission européenne a publié une version mise à jour de [l'Aperçu des risques](#) en mai 2017, sur base des résumés des évaluations nationales des risques qui lui ont été soumises fin 2015.

Améliorer la compréhension des risques de catastrophe en Europe est une étape importante vers une réduction des risques de catastrophe plus efficace, et doit servir de point de départ pour la définition des mesures de planification et de préparation aux crises, en vue de faciliter la réponse aux catastrophes et urgences en Europe.

L'analyse des résultats des évaluations nationales des risques entrepris a permis d'identifier les risques les plus fréquemment rencontrés à travers l'UE, l'Aperçu des risques se focalisant sur 11 principaux risques et soulignant le caractère transfrontalier de ces derniers. Les inondations sont, une nouvelle fois, le risque auquel se trouvent le plus souvent confrontés les États membres de l'UE. Les conditions météorologiques extrêmes – comme les tempêtes, les vagues de froid ou de chaleur, le gel et la neige – ainsi que les incendies forestiers



figurent aussi parmi les risques les plus fréquemment cités. En ce qui concerne les catastrophes d'origine humaine, ce sont les accidents industriels, les pertes d'infrastructures critiques, les accidents des transports, les attaques terroristes et cyberattaques, qui sont le plus souvent cités parmi les principaux risques.

Renforcer la coopération internationale

L'UE contribue aux efforts de prévention, préparation et réponse aux catastrophes qui touchent les pays candidats ou candidats potentiels, ainsi que d'autres pays voisins (par exemple, les Balkans occidentaux, les pays méditerranéens, les pays du Partenariat oriental), par le biais de ses fonds de préadhésion et de voisinage.

L'UE soutient le **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**, approuvé par 187 États membres de l'ONU en mars 2015. De nombreuses priorités de l'UE en matière de gestion des risques de catastrophe ont été incorporées dans ce nouveau cadre, notamment l'évaluation des risques, l'évaluation des capacités de gestion des risques, les évaluations par les pairs, la nécessité d'avoir une base de connaissance solide et la contribution de la science et des données. En 2016, la Commission européenne a publié un [Plan d'action](#) pour l'implémentation du Cadre de Sendai, couvrant une période de cinq ans et promouvant la réduction des risques de catastrophe et son intégration dans les politiques de l'UE.

Risques de catastrophe et résilience se retrouvent aussi au cœur de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et la réduction des risques de catastrophe est aussi étroitement liée à l'adaptation au changement climatique prévue par l'accord de Paris sur le changement climatique.

